



DOSSIER DE CANDIDATURE

BOURSE TERRITORIALE

DE FORMATION DOCTORALE

2023-2024

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT.E

NOM **PRENOM**.....

INSCRIPTION EN 2023-2024

- 1^{ere} année**
- 2^{eme} année**
- 3^{eme} année**

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

- 1^{ere} Attribution**
- Renouvellement**

**La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée
au 30 septembre 2023 délai de rigueur
Tout dossier arrivé incomplet sera réputé clos**

Dossier à télécharger et à retourner
par voie postale à la CTM à l'attention de Monsieur le PCE ou à remettre à l'accueil de la CTM (Cluny)

CARACTERISTIQUE DE LA BOURSE DE FORMATION DOCTORALE

- Montant annuel : 12 000 €
- Durée: une année universitaire
- Renouvelable deux fois

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Justifier de son statut d'étudiant.e de 3ème cycle préparant sa thèse
- Le sujet de thèse doit présenter un intérêt territorial
- Ne pas bénéficier d'une allocation de recherche attribuée par le Ministère de l'Education Nationale ou par un organisme de public de recherche
- S'engager à ne pas avoir une activité principale salariée pendant la durée d'attribution de la bourse. L'étudiant.e a cependant la possibilité d'accepter un poste de chargé de travaux dirigés à temps partiel durant sa recherche

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Le dossier de demande de bourse de formation doctorale signé par l'étudiant.e
- Une lettre de motivation expliquant sa démarche et son projet professionnel
- Un curriculum vitae détaillé avec photo
- La copie du DEA, du DESS, du Master 2 ou du diplôme jugé équivalent
- Le certificat de scolarité pour l'année universitaire 2023-2024
- Une attestation sur l'honneur d'activité non salariée
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité de l'étudiant.e
- RIB de l'étudiant.e (compte courant uniquement)

2

PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

1. Présentation du dossier à la Commission d'aides aux étudiants
2. Notification de la décision à l'étudiant.e

MODALITES DE VERSEMENT

- 50 % du montant de la bourse dès que la décision du Président du Conseil Exécutif sera rendue exécutoire
- Le solde au mois de juin après réception du second avis du Directeur de thèse sur l'état d'avancement des travaux de l'étudiant.e

RENOUVELLEMENT DE LA BOURSE

- La bourse territoriale de formation doctorale n'est pas renouvelable automatiquement
- La constitution d'un dossier est obligatoire chaque année
- Le renouvellement de la bourse se fera sous réserve d'une progression dans le cursus universitaire

REMBOURSEMENT

La Collectivité se réserve le droit de demander au doctorant le reversement de tout ou partie de la bourse perçue en cas d'abandon des recherches dûment constaté ou d'activité salariée

THEMATIQUES PRIORITAIRES

❖ Mer

- ◆ Algues sargasses
- ◆ Croissance bleue durable
- ◆ Economie bleue
- ◆ Espaces portuaires
- ◆ Agro-transformation, transformation des produits marins et sous-marins

❖ Tourisme, culture et patrimoine

- ◆ Valorisation Richesse patrimoniale
- ◆ Hôtellerie
- ◆ Filières d'excellence
- ◆ Aménagement et attractivité territorial

❖ Agroenvironnement

- ◆ Foncier
- ◆ Bassins de production
- ◆ Nouvelles filières
- ◆ Dépollution des sols
- ◆ Agriculture raisonnée et diversification agro-écologique
- ◆ Plantes de la pharmacopée

❖ Santé

❖ Lutte contre les maladies tropicales

❖ Protection de la biodiversité et valorisation des ressources naturelles

❖ Observation des milieux naturels et des sols

❖ Forêts et espaces sous-marins

❖ Sciences humaines et sociales, observation des sociétés et de leurs cultures

❖ Valorisation économique de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales

❖ Valorisation économique de l'expertise issue de la gestion et de la prévention de risques majeurs

❖ Edition de services et applications numériques et logiciels

❖ Méthodes et outils de régulation des relations sociales

❖ Economie circulaire

- ❖ Innovation
- ❖ Economie du vieillissement
- ❖ Energies renouvelables
- ❖ Enjeux transversaux
 - ◆ Mutations démographiques
 - ◆ Transition financière
 - ◆ Transition numérique ou technologique
 - ◆ Transition écologique et énergétique

**La bourse doctorale n'est pas cumulable avec l'aide aux études supérieures,
l'allocation forfaitaire de recherche ou le contrat doctoral**

I. IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT.E

Nom : Prénom :

Nom marital :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe : M F

Salarié : NON OUI***Joindre un justificatif*

Adresse postale :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :

II. CURSUS DE L'ETUDIANT.E

Baccalauréat ou équivalence

Année d'obtention :

Série :

Académie :

Autres Diplômes obtenus

ANNEE	UNIVERSITE / ECOLE	DIPLOME

III. INSCRIPTION EN 3EME CYCLE

- 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

Discipline :

Université/Organisme d'accueil :

Adresse de l'Université :

.....

Téléphone de l'Ecole doctorale:

Directeur de thèse

Nom du Directeur de thèse :

Fonction et discipline :

Téléphone :

Mail :

Equipe de recherche / publications du laboratoire

Directeur du laboratoire :

1. Composition de l'équipe de recherche du laboratoire d'accueil dont les doctorants

Document à annexer

2. Equipe de recherche concernée par le sujet

Document à annexer

3. Principaux sujets de recherche du laboratoire

Document à annexer

4. Publications du laboratoire

Document à annexer

IV. PROJET DE RECHERCHE DOCTORALE DE L'ETUDIANT.E.

1. Titre de la thèse

.....
.....
.....
.....

2. Présentation du thème de recherche et de la méthodologie envisagée Document de 03 pages maximum à annexer

3. Avis Directeur de thèse

Le Directeur de thèse devra expédier sous pli cacheté à la Collectivité Territoriale de Martinique un avis sur le projet de recherche doctorale de l'étudiant.e.

6

A partir du mois de mars le Directeur de thèse devra expédier sous pli cacheté à la Collectivité Territoriale de Martinique un second avis sur l'état d'avancement des travaux de recherche de l'étudiant.e.

4. Point d'étape sur les travaux déjà engagés

Réservé aux candidat.e.s ayant déjà effectué une année de recherche.

Le Directeur de thèse devra expédier sous pli cacheté à la Collectivité Territoriale de Martinique un avis sur l'état d'avancement des travaux déjà engagés.

V. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET EN TERME D'INTERET TERRITORIAL

Le doctorant devra replacer le sujet par rapport aux principales problématiques territoriales.

Joindre un document d'1 page maximum à rédiger dans la mesure du possible dans un vocabulaire accessible à un non-scientifique.

VI. ANNEXES EVENTUELLES

Joindre les publications et/ou les articles rédigés par l'étudiant.e

Mentionner les sites internet où les articles sont publiés

Citer les partenaires associés

L'étudiant.e déclare sur l'honneur que tous les renseignements fournis dans le présent dossier sont exacts.

Par ailleurs, l'étudiant.e autorise la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Université sollicitée à échanger les informations nécessaires à l'examen de son dossier.

Fait le//

à.....

Signature de l'étudiant.e.